

# **CLINIQUE MODERNE ET SCIENTIFIQUE**

## **Profession de Foi**

Depuis plusieurs décennies, la psychologie clinique française s'est souvent comportée en entreprise familiale, ne recrutant que des candidats ayant la même approche thérapeutique et n'offrant aucune ouverture théorique. Elle était ainsi en rupture totale avec la littérature scientifique internationale. Certaines universités ont maintenant dépassé ce système mais, au niveau national, des problèmes graves persistent dans l'assurance de deux missions fondamentales de l'enseignement supérieur : 1. Exposer les étudiants à une diversité d'idées et de théories, dans un débat contradictoire ; 2. Promouvoir la recherche au niveau international et transmettre les connaissances actuelles de la recherche scientifique aux étudiants et au grand public.

Pour ces raisons, notre liste *indépendante* a pour objectif de défendre **la psychologie clinique moderne et scientifique**. Tous les domaines de la psychologie en France (sociale, cognitive, travail, santé, développement...) ont été affectés par les graves problèmes de la psychologie clinique dans l'élaboration de leurs projets collectifs tels que la construction de laboratoires de recherche. A ces conséquences universitaires néfastes s'ajoute l'intolérable souffrance des patients qui, en France, ont été privés de la diversité de soins à laquelle ils ont droit et qui existe dans la plupart des autres pays. Ces patients ont aussi été privés de prise en charge fondée sur des preuves scientifiques et donc validées empiriquement.

Nous souhaitons participer aux décisions du CNU de manière à avoir une incidence sur des décisions fortes, les recrutements et les avancements, événements universitaires particulièrement décisifs dans l'avenir des disciplines. Les membres de cette liste sont en majorité des enseignants-chercheurs ou chercheurs en psychologie clinique, psychopathologie développementale, mais aussi d'autres domaines, notamment la psychologie de la santé et la neuropsychologie. Ensemble, nous souhaitons faire avancer la clinique moderne et scientifique sur trois axes précis:

### **1. La qualification des Maîtres de Conférences et Professeurs.**

Si des progrès ont été constatés ces dernières années par rapport à la lisibilité des critères retenus par la section 16 du CNU pour les qualifications de MCU ou de Professeur, force est de constater, lors des concours, que certains dossiers sont extrêmement faibles au niveau des publications et singulièrement en ce qui concerne leur visibilité internationale. A l'heure actuelle, il est possible d'être qualifié pour des postes de maîtres de conférences en ne comptant que deux publications dans des revues d'impact « non déterminé » par l'AERES. La réalité est que ces critères comprennent souvent des journaux cliniques de très faible rigueur ou ayant peu de visibilité internationale. Il est désormais indispensable que les candidats qualifiés sur la liste de maîtres de conférences et qui seront nos futurs collègues, titulaires à vie, démontrent un plus haut niveau de compétence en recherche. Pour obtenir la qualification aux concours de professeur des universités, statut qui implique des responsabilités lourdes et une mission d'animation, de pilotage et de promotion de la recherche, il est également indispensable que dans son dossier le candidat démontre une implication significative dans les débats de la recherche scientifique internationale.

*Notre engagement:* Pour renforcer l'efficacité des formations et développer le rôle international de la recherche du champ de la clinique, les membres de cette liste s'engagent à être vigilants lors des débats qui entourent toute candidature à une qualification dans ce champ. Ils s'engagent à favoriser l'avancement de personnes capables de conduire la promotion d'une clinique scientifique ancrée dans le contexte international. La qualité scientifique des dossiers sera donc privilégiée, qualité examinée notamment en référence aux

outils d'indexation internationale des revues. Les investissements pour la promotion de formations universitaires adossées à cette recherche seront aussi précisément examinés pour favoriser l'efficacité des futurs professionnels et ainsi offrir aux patients des soins pertinents et de qualité.

## **2. La promotion des Professeurs au rang de 1ère classe et classe exceptionnelle.**

La promotion d'un Professeur c'est aussi la promotion indirecte de la discipline. Ce n'est pas la simple légitimation du temps qui a passé. C'est la reconnaissance d'un engagement significatif, voire remarquable et pertinent dans les missions de recherche; de formation et de gestion fondées sur le savoir scientifique international. Les caractéristiques identifiées comme sources de promotion concourent à l'élaboration et à l'affichage des perspectives « politiques » de la discipline. Il convient donc de les définir aussi précisément que possible et les rendre accessibles à tous.

*Notre engagement:* Les membres de cette liste s'engagent à examiner les dossiers présentés en vue d'une promotion en tenant compte de la mission principale des enseignants/chercheurs de l'université : A. favoriser la diversification et l'examen de la pertinence des approches théoriques, dès lors où elles s'inscrivent dans une recherche de validité empirique méthodologiquement fondée ; B. concevoir, organiser et actualiser la formation en s'appuyant sur le produit de la recherche internationale. L'activité recherche visible dans le dossier constituera donc le premier point d'appréciation de sa qualité, point complété par l'examen des investissements universitaires fournis pour promouvoir les savoirs correspondants.

## **3. La voix du CNU dans la politique nationale.**

Nous avons vu à maintes reprises, ces dernières années, que les membres du CNU se positionnaient individuellement ou collectivement sur la politique de la recherche en France. Cette politique a entraîné l'émergence de critères d'évaluation, certes encore amendables, mais qui garantissent une transparence significative grâce à des règles accessibles par tout acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En ce qui concerne la psychologie clinique, des oppositions fortes ont parfois été formulées à l'égard des critères d'évaluation définis dans le cadre de l'AERES et des initiatives ont même vu le jour pour défendre « la spécificité » de la psychologie clinique.

*Notre engagement:* Pour asseoir la cohérence au sein de la psychologie, nous nous engageons à défendre une clinique moderne et scientifique qui est examinée et qui avance grâce aux mêmes critères d'évaluation que ceux adoptés par les autres domaines de la psychologie. La psychologie clinique n'a besoin ni d'un traitement spécifique, ni de critères d'évaluation différents des autres domaines de la psychologie. Nous nous engageons à promouvoir cette position avec toutes les instances nationales et les partenaires impliqués dans l'évaluation ou la promotion de la recherche.